

Votation fédérale

Explications et prises de position

12 février 2017



Les coulisses des votations s'ouvrent à vous

Dans le cadre du projet Institutions 3D, la chancellerie d'Etat ouvre ses portes à un groupe de citoyennes et de citoyens, lors des votations du 12 février 2017.

Que deviennent votre carte de vote et votre bulletin quand vous les avez renvoyés par correspondance ou déposés au local de vote ? Que devient votre vote lorsque vous votez par voie électronique ?

Afin de répondre à ces questions, la chancellerie d'Etat organise une rencontre entre citoyens le 12 février 2017, jour des prochaines votations.

Cette rencontre fait partie du programme « Institutions 3D », destiné à faire connaître et reconnaître nos institutions cantonales aux citoyennes et citoyens.

Elle débutera par une présentation axée sur les droits politiques cantonaux et l'organisation des votations, qui sera suivie par une visite guidée de l'Hôtel de Ville par la chancelière d'Etat, de ce lieu stratégique le dimanche des votations, et de ses salles principales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, Pas Perdus).

Animée d'une volonté de transmission des connaissances et de transparence, la chancellerie d'Etat propose cette opportunité à un maximum de 25 personnes, de 10h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville.

Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un courriel à i3d@etat.ge.ch sans oublier d'indiquer vos nom et prénom. Le nombre de places étant limité, une confirmation vous sera envoyée par courriel, au plus tard le mercredi 8 février 2017. Les inscriptions se font sur le principe « premier arrivé premier servi ».

Contact: i3d@etat.ge.ch

À votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00

du lundi 23 janvier 2017 jusqu'au

vendredi 10 février 2017 de 9h à 17h

le samedi 11 février 2017 de 9h à 12h

le dimanche 12 février 2017 de 10h à 12h

Votre enveloppe grise doit contenir :

1 carte de vote

1 bulletin de vote

1 enveloppe de vote bleue au format C5

1 brochure explicative pour les objets fédéraux

La présente brochure

Vous pouvez consulter le site Internet
de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

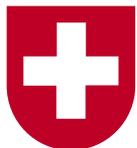
Prises de position

Pour les objets fédéraux

Objet 1 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la **naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération** ?

Objet 2 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la **création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération** ?

Objet 3 Acceptez-vous la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (**Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III**) ?



VOTATION FÉDÉRALE

Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la **naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération** ?

	1	2	3
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	OUI	OUI	OUI
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	NON	OUI	OUI
Les Socialistes	OUI	NON	NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI	OUI	OUI
UDC Genève	NON	OUI	OUI
Les Verts	OUI	NON	NON
Ensemble à Gauche:	OUI	NON	NON
solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)			

Objet 2

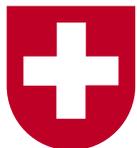
Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la **création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération** ?

Comité référendaire unitaire genevois contre la RIE III	---	---	NON
Alliance des contribuables genevois	---	---	NON
Artisans et indépendants contre une réforme qui nous pénalise	---	---	NON
Association transports et environnement (ATE)	---	NON	---

Objet 3

Acceptez-vous la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) ?

ATTAC – Genève	---	---	NON
AVIVO, Les aînés en danger	OUI	NON	NON
Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.	---	---	NON
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	OUI	---	NON
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	---	OUI	OUI
Comité genevois «FORTA OUI»	---	OUI	---
Contribuables solidaires contre la RIE III	OUI	NON	NON
Défendons les citoyens!	NON	OUI	OUI
Défense de la classe moyenne: www.appel-classe-moyenne.ch	---	---	NON
Des moyens contre l'exclusion sociale	---	---	NON
Ecologistes solidaires contre les coupes dans les transports publics et les emplois durables	OUI	NON	NON
Enseignant-e-s du secondaire contre la RIE III	---	---	NON
Etudiant-e-s contre l'austérité – NON à la RIE3	OUI	NON	NON



VOTATION FÉDÉRALE

	1	2	3
Familles et parents d'élèves solidaires contre la casse de l'éducation	OUI	NON	NON
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	OUI	OUI	OUI
HUG, IMAD, EMS: des moyens pour notre santé	---	---	NON
Jeunes Démocrates Chrétiens Genève	OUI	OUI	OUI
Jeunes libéraux-radicaux Genève	OUI	OUI	OUI
Jeunes UDC Genève	NON	OUI	OUI
Jeunes Vert-e-s	OUI	NON	NON
La RIE 3 détruit nos emplois	OUI	NON	NON
Les sections communales du PS genevois	OUI	NON	NON
Les Vert'libéraux	OUI	OUI	OUI
Les Verts – sections communales	OUI	NON	NON
Moins d'impôts pour les riches c'est plus de taxes pour nous tous!	---	---	NON
OUI à l'emploi, OUI à la RIE 3	---	---	OUI
Payer des infirmières plutôt qu'engraisser des actionnaires: NON à la RIE III	OUI	NON	NON
PBD Parti Bourgeois Démocratique Genève	OUI	OUI	OUI
PME & Entrepreneurs opposés à RIE3	---	---	NON
Pour une fiscalité équitable!	---	---	OUI
Pour une Genève culturelle et solidaire	OUI	NON	NON
PRG – Parti Radical de Gauche	OUI	---	NON
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI	OUI	NON
solidaritéS	OUI	NON	NON
Soyons responsables!	---	---	OUI
SPG enseignants contre RIE III	---	---	NON
Stopexclusion	OUI	---	---
SURVAP – Assoc. des habitants des Pâquis	---	---	NON
NON À LA RIE III	---	---	---
Syndicat des Services publics	---	---	NON
U.D.F. (Union Démocratique Fédérale)	OUI	NON	OUI
UCESG – Union du Corps Enseignant Secondaire Genevois	---	---	NON
Unia	OUI	---	NON
www.FORTA-oui.ch	---	OUI	---
www.verts-ge.ch	OUI	NON	NON

Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la **naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération**?

Objet 2

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la **création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération**?

Objet 3

Acceptez-vous la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (**Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III**)?

Où et quand voter ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote électronique

Le vote électronique est disponible pour tous les Suisses de l'étranger et pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 15 à 17 de la brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 16 janvier 2017 à midi heure suisse au samedi 11 février 2017 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 11 février 2017 à 12h. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 9 février 2017**. Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 11 février 2017 à 12h**.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 12 février 2017 de 10h à 12h. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure en pages 22 et 23.

Le vote électronique

Matériel nécessaire pour voter de manière électronique

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- de la carte de vote (avec indication **VOTE ÉLECTRONIQUE**) – voir exemple ci-dessous;
- de votre date de naissance;
- d'un équipement disposant d'un accès Internet stable.

Nous vous informons que dès cette votation, la commune d'origine n'a plus à être renseignée. Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur www.chvote.ch.

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

FED-CAN	
CARTE DE VOTE	
1000246	
VOTATION POPULAIRE Local fictif Electeurs de Test	
P.P. CH - 1211 Genève 26	Poste CH SA 99-01
Monsieur CYBER Cileyan Route Cyberadministration 1 1200 Genève 3	
<small>REPUBLICHE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections</small>	<small>Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 8 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui s'adresse de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPE pour 25 F.</small>
VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE	
Date de naissance complète	
JOUR MOIS ANNÉE	
A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE	
Signature: _____	
VOTE ÉLECTRONIQUE	
https://www.evote-ch.ch/ge	
Numéro de carte de vote: 7647-6674-7812-5914	
Code de confirmation: 	
Grattez avec une pièce de monnaie	
Code de finalisation: 879724	
Empreintes numériques du certificat (certificat fingerprint): FF:BF:0E:64:F1:26:9C:75:E4:C7:F3:C9:A1:C2:AD:BB: 9D:4F:5A:CF:75:95:92:59:FF:4C:4F:E6:E0:74:0A:30 ou 74:52:61:73:47:C6:59:EC:06:3A:90:75:79:E7:A2:DC:37:20:04:91	

Marche à suivre

- 1) Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :
<https://www.evoté-ch.ch/ge>
- 2) Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
- 3) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
- 4) Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
- 5) Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.

Comme indiqué précédemment, la commune d'origine n'a plus à être renseignée.

- 6) Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter (à l'exception des Suisses de l'étranger pour qui ce code n'est pas recouvert d'un hologramme). Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
- 7) Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur www.chvote.ch.

Qui peut voter de manière électronique ?

Le vote électronique est disponible pour :

- les électeurs suisses résidents sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits;
- tous les Suisses de l'étranger, électeurs dans le canton de Genève.

La Confédération attire l'attention des électeurs suisses sur le fait que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable. Si, malgré d'éventuelles restrictions dans ce sens, vous choisissez de voter de manière électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte. Il est dès lors recommandé aux Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés dans leur pays de résidence. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site

<http://www.chvote.ch/faq>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h à 18h, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 11 février 2017 uniquement de 8h à 12h.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch; nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

Envie de voter en ligne ?

D'ici au 12 février 2017 vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire pour les prochaines votations

⇒ Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote « Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations ».

The image shows a Swiss voting card (Carte de vote) for the 21st of May 2017. The card is divided into two main sections. The left section, titled 'CARTE DE VOTE', contains the voter's number (21-03), the postal code (P.P. CH 1211), and the name of the municipality (Puisse CH SA). The right section, titled 'VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE', contains fields for the day, month, and year of the election, a signature line, and a box for the voter's number. At the bottom of the right section, there is a checkbox labeled 'INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE' with the text 'Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations'. This checkbox is checked.

⇒ Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<http://ge.ch/e-demarches/>), en cliquant sur la rubrique Citoyenneté - Etat civil jusqu'au dimanche 12 février 2017 pour le scrutin du 21 mai 2017, à l'aide de votre numéro de carte de vote.



L'inscription est valable pour toutes les futures votations. Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30%.

Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.chvote.ch/inscription>

Des difficultés ?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 840 235 235
- E-mail : e-demarches@etat.ge.ch
- Horaires : de 8h à 18h, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 11 février 2017 de 8h à 12h.

Adresses des locaux de vote

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

	Ville de Genève	
21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

	Communes	
01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Route de Valleiry 4
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, Chemin de la Pralay 4

23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Ecole, route de La Louvière 4
36	Puplinge	Salle communale rue de Graman 66
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Salle communale
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aire-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Route des Acacias 25

Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rte des Acacias 25 - CP 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX